

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

## Objet du concours

La Commune de Frans, par l'intermédiaire de la commission communication, organise un concours de photographie gratuit.

Le but de ce concours est de valoriser, de faire découvrir ou redécouvrir notre village sous un angle nouveau.

## Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux Franvernois de tous âges, mais n'est réservé qu'aux photographes amateurs.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photographies dont il est l'auteur et dont il accepte la publication sous licence libre. La Commune ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur.

Les participants devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres, ainsi que la citation de leurs noms et prénoms, notamment dans le bulletin municipal, le site [www.frans.fr](http://www.frans.fr), l'application mobile "Frans, Dombes Saône Vallée" et la page Facebook "Mairie de Frans – Officiel".

Le concours se déroule entre le 1er Janvier 2023 et le 31 Août 2023.

## Thème du concours

Le thème du concours est "Frans à travers votre regard".

Les photos devront donc obligatoirement être prises sur la commune de Frans.

Pour l'utilisation publique des photos de propriétés privées, l'accord des propriétaires sera demandé.

Les photographies ne doivent en aucun cas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptibles de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

## Modalités de participation au concours et d'envoi des photographies

Les participants devront faire parvenir par mail leurs photos (maximum 3) et le dossier complet décrit ci-dessous dans la limite des dates du concours par mail à [communication@frans.fr](mailto:communication@frans.fr)

Toutes les photos de participation correspondant au thème, et respectant le règlement du concours, seront visibles sur le site internet [www.frans.fr](http://www.frans.fr)

Le dossier doit contenir :

- Un bulletin d'inscription, ci-dessous, rempli et signé.
- Des photographies en couleur ou en noir et blanc, au format numérique haute définition (poids compris entre 2 et 5 Mo par photographie), enregistrées au format « Jpeg ».
- Chaque photo doit être accompagnée d'un titre (obligatoire).
- Le nom du participant au concours ou tout autre signe distinctif ne devra pas figurer sur la photographie, afin de ne pas influencer le jury au moment de la sélection.
- Chaque fichier devra être identifié par votre nom, prénom». Une seule participation par personne sera acceptée.

## Désignation des gagnants

Une présélection des photos sera effectuée par la commission communication afin de ne retenir que les photos respectant le présent règlement ainsi que le thème, elles seront aussi jugées sur leur originalité, qualité et réalité de la prise de vue, esthétique de la photographie.

3 Jurys désigneront les gagnants :

- Lauréat du conseil municipal  
Les photos présélectionnées seront présentées de manière anonyme au conseil municipal qui choisira son gagnant
- Lauréat du conseil municipal des enfants  
Les photos présélectionnées seront présentées de manière anonyme au conseil municipal qui choisira son gagnant
- Lauréat des Franvernois  
Les photos présélectionnées seront exposées de manière anonyme lors du forum des associations du X Septembre de 9h à 11h au cours duquel les visiteurs seront invités à choisir leur gagnant.

Les lauréats seront annoncés à l'issue de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants qui clôturera le forum des associations lors du vin d'honneur offert par la municipalité.

L'heureux gagnant verra sa photo figurer en une du Franvernois 2023

Comptant sur votre participation et votre créativité ... Bonnes prises de Vues



## Bulletin d'inscription au concours photo 2023

A retourner par mail à [communication@frans.fr](mailto:communication@frans.fr) accompagné de vos clichés

Prénom:

Nom:

Adresse:

Code postal:

Commune:

Téléphone:

Mail:

Nombre de photos jointes (Maximum 3)

### Photos 1

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

### Photos 2

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

### Photos 1

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Votre inscription au concours vaut acceptation du règlement, par conséquent, vous autorisez la Mairie de Frans à utiliser vos photographies dans ses publications, sur [www.frans.fr](http://www.frans.fr), sur l'application mobile "Frans, Dombes Saône Vallée", sur la page Facebook "Mairie de Frans – Officiel", des expositions ou toute autre utilisation qui lui est propre.

Fait à

Le

Signature du propriétaire des clichés, précédée de la mention "Lu et approuvé"